

Département du Rhône

COMMUNE DE JONS



69330



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Attestant de la publicité de l'avis d'enquête publique Relatif au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet

Je soussigné, Philippe HAMY, maire de la commune de JONS (Rhône), Certifie que les mesures de publicité prévues par l'article R. 141-7 du Code de la voirie routière ont été respectées pour l'avis d'enquête publique relatif au transfert d'office de la voie privée "Portion SUD de l'Allée du Clos Manet" dans le domaine public communal.

1. Modalités de publicité réalisées

Support de publicité	Date de réalisation	Preuves jointes
Affichage en mairie	Depuis le 14 août	Photographies datées de l'affichage (ANNEXE 1)
Affichage à l'extrémité de la voie	Depuis le 14 août	Photographies datées de l'affichage et attestation de pose par un agent communal (ANNEXE 2)
Publication dans deux journaux locaux	Dates de parution Le Progrès le 14 août et Le Tout Lyon le 15 août	Preuves de publications dans les journaux (ANNEXE 3)
Publication sur le site internet de la commune	Depuis le 16 août	Capture d'écran datée (ANNEXE 4)
Courriers aux riverains	Envoi le 10 août	Courriers, liste des destinataires, et preuves d'envois (ANNEXE 5)

2. Conformité aux textes

Les mesures de publicité ci-dessus ont été réalisées 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique (du 31 août au 14 septembre 2026), conformément à :

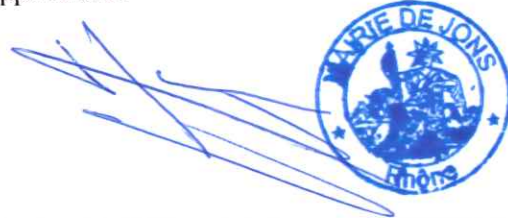
- L'article R. 141-7 du Code de la voirie routière ;
- L'article R. 318-10 du Code de l'urbanisme ;
- L'arrêté municipal n°2026-URBA-101 du 10 août 2026 prescrivant l'enquête publique.



3. Engagement de la commune

La commune de JONS atteste sur l'honneur de la régularité et de l'exhaustivité des mesures de publicité réalisées. Ce certificat sera joint au dossier de l'enquête publique et transmis au préfet du Rhône dans le cadre du contrôle de légalité (article L. 2131-1 du CGCT).

Fait à JONS (69330),
Le 28 août 2026
Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY

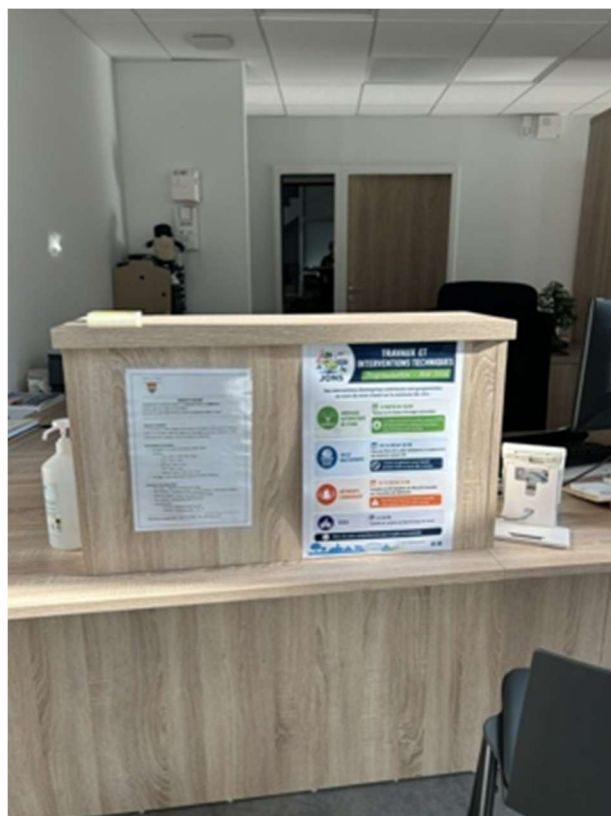


Annexes jointes au certificat

- ANNEXE 1 - Photographies datées de l'affichage en mairie
- ANNEXE 2 - Photographie datée de l'affichage à l'extrémité de la voie et attestation de pose par un agent communal
- ANNEXE 3 - Preuves de publications dans deux journaux locaux
- ANNEXE 4 - Capture d'écran datée de la publication sur le site internet de la commune
- ANNEXE 5 - Courriers aux riverains, liste des destinataires, et preuves d'envois



ANNEXE 1 – Affichage en Mairie effectuée le 14 août 2026



ANNEXE 2 - Affichage à l'entrée de l'Allée du Clos Manet

De : S. MATRAY

Envoyé : vendredi 14 août 2026 10:00

À : Jacqueline LE LOUET

Objet : Photos affichage clos manet

Ci jointes photos datées de l'affichage a l'entree du clos manet

Cordialement

MATRAY Stéphane

Responsable Service Technique



Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)





14 août 2026 09:48



Mairie de Mors
02 35 74 24 00


Mors

ENQUÊTE PUBLIQUE
TRANSPORT D'OFFICES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
Portion RD4 de l'Allée du Clos Waud (parcelle cadastrale 9 1005),
Du lundi 11 août 2026 à 9h00 au lundi 14 septembre 2026 à 17h00

Objectif de l'enquête
La commune de Mors engage une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la portion RD4 de l'Allée du Clos Waud (parcelle cadastrale 9 1005), conformément à l'article L. 210-2 du Code de l'urbanisme.

Consultation du dossier
• En mairie : 41 avenue des Morts, 50150 J2005
Tous les jours
- Lundi : 9h00 - 17h00 / 18h00 - 17h00
- Mardi : 9h00 - 17h00
- Mercredi : 9h00 - 17h00
- Jeudi : 9h00 - 17h00
- Vendredi : 9h00 - 17h00 / 18h00 - 17h00
• En ligne : www.mors.gouv.fr (rubrique Enquête publique)

Exercice des observations
• Sur place : Réguliers à l'issue de la séance
• Par courrier : À l'attention du Vice-Président (Mors), administrateur adjoint
Mairie de Mors, 41 avenue des Morts, 50150 J2005
• Par e-mail : secretaire@mors.gouv.fr
• Permanence
- Samedi 2 septembre 2026 : 9h - 12h
- Vendredi 11 septembre 2026 : 14h - 17h
Pour tout renseignement : Mairie de Mors - 02 35 74 24 00 - 06 18 37 21 00

14 août 2026 09:45

EURO
Légales

LE PROGRÈS

Le Journal
d'Annonces
Légales
de référence

est habilité par arrêté préfectoral pour le département du Rhône (69). Les annonces légales et judiciaires sont soumises à une tarification au caractère. Pour l'année 2026, le tarif au caractère pour le département du Rhône est fixé à 0.193 € HT. Par dérogation, les annonces suivantes sont soumises à une tarification forfaitaire: dissolution, liquidation, modification de la vie d'une société (prise isolément: siège social, dirigeant, CAC, durée, capital, objet, dénomination, forme juridique, mouvement d'associé/part sociale, nomination administrateur).



VIES DES SOCIÉTÉS

Modifications statutaires

SWT INVEST

SAS au capital de 100.000 €
Siège : 68 AV Général Leclerc
69100 VILLEURBANNE
928962158 RCS de LYON

Par décision de l'associé unique du 24/07/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 92 rue Sully 69006 LYON. Mention au RCS de LYON.

512094200

PAMINVEST

SARL au capital de 2.000 €
Siège : 8 MTE DU BOURG
69570 DARDILLY
500435532 RCS de LYON

Par décision de l'associé unique du 27/07/2026, il a été décidé de la transformation de la SARL en SASU, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. AYMARD Pascal 8 Montée du Bourg 69570 DARDILLY a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigée par M. AYMARD Pascal 8 montée du bourg 69570 DARDILLY, en qualité de président.

Transmission des actions: En cas de pluralité d'Associés, tous les Transferts d'Actions à des Tiers sont soumises à une procédure d'agrément.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Mention au RCS de LYON

511839700

SC WHITET INVESTMENT

société civile au capital de 153.050 €
Siège : 15 CHE DU CHANCELIER
69130 ECULLY
880121348 RCS de LYON

Par décision de l'AGE du 27/07/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de 30.960 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 184.010 €.

Mention au RCS de LYON

512926100

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE JONS

Avis d'enquête publique
Enquête publique relative au transfert dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du « Clos Manet »

La commune de JONS organise une enquête publique préalable au transfert dans son domaine public de la voie privée suivante:
- **Portion SUD de l'Allée du Clos Manet**, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris). Cette procédure est engagée en application de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme, qui permet à la commune d'intégrer dans son domaine public des voies privées ouvertes à la circulation publique, situées dans des ensembles d'habitations, sans indemnité et après enquête publique.

Modalités de l'enquête publique

Période : Du lundi 31 août 2026 à 9h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 (durée : 15 jours consécutifs).

Lieux de consultation du dossier :

- En mairie : 41 chemin des Meules, 69330 JONS, aux horaires d'ouverture suivants :
LUNDI : 9h30 - 11h30 et 14h - 17h30
MARDI : 8h30 - 11h30
MERCREDI : 8h30 - 11h30xJEUDI : 8h30 - 11h30
VENDREDI : 9h30 - 11h30 et 14h - 17h

- En ligne : Sur le site de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/> (rubrique Vie Municipale > Participation Citoyenne > Enquêtes Publiques).

Pièces du dossier :

Nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert est envisagé ;
Note sur les caractéristiques et l'état d'entretien de la voie
Plan de situation ;
État parcellaire ;
Notice explicative ;
Rappel des textes applicables ;
Copie de la délibération n°2026-07-64 du 06 juillet 2026 autorisant la procédure ;
Copie de l'arrêté de rétrocession et lancement de l'enquête publique

Recueil des observations

Commissaire enquêteur : Mme Nathalie BUREAU, désignée par Monsieur Philippe HAMY, maire de JONS, conformément au Code des relations entre le public et l'administration.

Comment participer : Les observations pourront être formulées du 31 août 2026 à 9h30 au 14 septembre 2026 à 17h30 :

Sur place : Sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la mairie aux jours et horaires d'ouvertures ;

Par courrier : A l'attention de Mme Nathalie BUREAU, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules, 69330 JONS (mentionner "Enquête publique") ;

Par courriel : enquetepublique@mairie-jons.fr ;

Lors des permanences de Mme BUREAU :

- Mercredi 2 septembre 2026 : 9h00 - 12h00

- Vendredi 11 septembre 2026 : 14h00 - 17h00.

Traitement des données personnelles : Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Les données personnelles éventuellement collectées seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, à exercer auprès de la mairie de JONS (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Suite de la procédure :

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à la mairie. Ces documents seront consultables en Mairie de JONS aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Décision : Le transfert d'office sera prononcé par délibération du Conseil Municipal de JONS, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas la décision sera prise par arrêté du préfet, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme.

Voies de recours : Le présent avis peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour tout renseignement : Mairie de JONS - 41 chemin des Meules - 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 - www.mairie-jons.fr

Fait à JONS (69330),

Le 10 Août 2026

Le Maire de la commune de Jons,

Philippe HAMY

512218100

EURO
LégaleseBra
GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité avec
les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce
DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69
lp@eBra.fr

DÉPARTEMENTS 21-71
legale@eBra.fr



Pour tout conseil et optimisation des coûts

0809 101 811 (coût d'un appel local)

LE BIEN PUBLIC

LE JOURNAL

LE PROGRÈS



AVIS AU PUBLIC

PRÉFECTURE DU RHÔNE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DES RÉGLEMENTATIONS, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

**PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL)
D'IRRIGATION DES RETENUES COLLINAIRES D'ALTITUDE
EN ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (ASA)**

Par arrêté préfectoral n° 69-2026-08-06-00001 du 6 août 2026, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête publique conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet et du décret n°2006-504 du 3 mai 2006.

L'association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation des retenues collinaires d'altitude a pour objet :

- la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation de réseau de distribution d'irrigation sous pression (canalisations, bornes et appareillages divers), et de station de pompage pour assurer la réalimentation de retenues d'eau,
- la mise en conformité des retenues d'eau existantes et de leurs installations annexes (station de pompage et réseau de distribution),
- la création de micro-retenues et de leurs installations annexes (stations de pompage et réseau de distribution),
- la représentation des intérêts collectifs des adhérents concernant l'usage et la valeur de leurs biens,
- la police des biens communs et équipements collectifs, l'établissement de tous cahiers des charges et règlements intérieurs pour la gestion de ces biens et équipements, leurs modification et suppression.

D'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, concourant aux objets ci-dessus définis notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.

Les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Brignais (siège de l'association et siège de l'enquête), **du jeudi 3 septembre 2026 au lundi 5 octobre 2026 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Les registres d'enquête seront également déposés dans les mairies de Duerne, Saint-Martin-en-Haut, Montromant et Thurins, durant la même période et aux heures et dates d'ouverture au public.

Les observations peuvent également être adressées :

- par écrit en mairie, au commissaire enquêteur, en précisant « Enquête relative à l'ASA d'irrigation des retenues collinaires d'altitude »,
- par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : contact@mairie-brignais.fr (en précisant en objet : « Enquête relative à l'ASA d'irrigation des retenues collinaires d'altitude »).

Le commissaire enquêteur les annexera au registre d'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier soumis à enquête peuvent aussi être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques/Associations-syndicales-autorisees>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Rhône (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale – Bureau des réglementations, des élections et des associations) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Brignais, pour recevoir ses observations, comme suit :

- le jeudi 3 septembre 2026 de 10h00 à 12h00
- le lundi 5 octobre 2026 de 10h00 à 12h00

Monsieur Julien DALLEMAGNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

Les propriétaires et indivisaires devront faire connaître, au préfet du Rhône, leur consentement ou leur opposition à la création de l'ASA d'irrigation des retenues collinaires d'altitude, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 12 octobre 2026.

Les personnes qui n'auront pas fait connaître leur opposition au projet de création de l'ASA par écrit, en lettre recommandée avec accusé de réception, avant cette date d'échéance seront réputées favorables à la création de l'association syndicale autorisée, conformément à l'article 13 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 susvisée.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au préfet un rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de création de l'ASA.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet des services de l'État dans le Rhône, à l'adresse précitée, ainsi que dans les mairies citées ci-dessus et à la préfecture du Rhône (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale – Bureau des réglementations, des élections et des associations), pendant le délai d'un an à l'issue de l'enquête.

Le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision, par arrêté, autorisant ou refusant la création de l'ASA.

(EP57444)
Le Préfet,



MAIRIE DE JONS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL DE LA PORTION SUD DE L'ALLEE DU « CLOS MANET »**

La commune de JONS organise une enquête publique préalable au transfert dans son domaine public de la voie privée suivante:

> **Portion SUD de l'Allée du Clos Manet**, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure est engagée en application de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme, qui permet à la commune d'intégrer dans son domaine public des voies privées ouvertes à la circulation publique, situées dans des ensembles d'habitations, sans indemnité et après enquête publique.

Modalités de l'enquête publique :

Période : Du lundi 31 août 2026 à 9h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 (durée: 15 jours consécutifs).

Lieux de consultation du dossier :

- En mairie : 41 chemin des Meules, 69330 JONS, aux horaires d'ouverture suivants:

LUNDI: 9h30-11h30 et 14h-17h30

MARDI: 8h30-11h30

MERCREDI : 8h30-11h30

JEUDI: 8h30-11h30

VENDREDI : 9h30- 11h30 et 14h - 17h

- En ligne : Sur le site de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/> (rubrique Vie Municipale > Participation Citoyenne > Enquêtes Publiques).

Pièces du dossier :

- Nomenclature des voies et équipements annexes dont le transfert est envisagé;
- Note sur les caractéristiques et l'état d'entretien de la voie
- Plan de situation;
- Etat parcellaire
- Notice explicative
- Rappel des textes applicables;
- Copie de la délibération n°2026-07-64 du 06 juillet 2026 autorisant la procédure;
- Copie de l'arrêté de rétrocession et lancement de l'enquête publique

Recueil des observations

Commissaire enquêteur : Mme Nathalie BUREAU, désignée par Monsieur Philippe HAMY, maire de JONS, conformément au Code des relations entre le public et l'administration.

Comment participer : Les observations pourront être formulées du 31 août 2026 à 9h30 au 14 septembre 2026 à 17h30 :

o Sur place: Sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la mairie aux jours et horaires d'ouvertures;

o Par courrier : À l'attention de Mme Nathalie BUREAU, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules, 69330 JONS (mentionner "Enquête publique")

o Par courriel : enquetepublique@mairie-jons.fr;

o Lors des permanences de Mme BUREAU:

- Mercredi 2 septembre 2026: 9h00-12h00

- Vendredi 11 septembre 2026: 14h00-17h00.

Traitement des données personnelles: Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Les données personnelles éventuellement collectées seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, à exercer auprès de la mairie de JONS (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Suite de la procédure :

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à la mairie. Ces documents seront consultables en Mairie de JONS aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Décision: Le transfert d'office sera prononcé par délibération du Conseil Municipal de JONS, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas la décision sera prise par arrêté du préfet, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme.

Voies de recours: Le présent avis peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire ou d'un contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour tout renseignement : Mairie de JONS - 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 - www.mairie-jons.fr (EP57290)

Fait à JONS (69330),

Le 10 Août 2026

**Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY**

Legal digital



Publié le : 31/08/2026 06:34 (Europe/Paris)

Tout cela Communication

https://www.mairie-jons.fr/documents_administratifs/76709

EMETTEUR

Legal2digital
3, rue de Pondichery
75732 PARIS CEDEX 15

ADRESSE A

MAIRIE DE JONS
MILLET Angélique
Route de Lyon
69330 JONS

SIRET émetteur : 97986729800015
N° TVA Intra. : FR28 979 867 298
Référence : 48405
Téléphone : 01 42 60 40 88

SIRET destinataire : 21690280900013
N° TVA Intra. : FR41216902809
Client : L0015643 MAIRIE DE JONS
Votre référence : Carole Humbert

Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT	TVA %	Total TTC
ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PORTION SUD DE L'ALLEE DU «CLOS MANET» MAIRIE DE JONS Enquête Publique - Parution du 15/08/2026 Annonce EP57290, Tout Lyon	3916	0,195 €	20 %	916,34 €

Tva sur les encaissements

Base	Taux	Montant
763,62 €	20 %	152,72 €

Totaux facturés

Total HT	763,62 €
TVA	152,72 €
Total TTC	916,34 €
Acompte reçu	0,00 €
Montant à payer	916,34 €

Le Maire

Ph. Harey



Informations de paiement

Règlement par CB, ou virement bancaire en indiquant le numéro de facture : PVL1463796. Echéance de règlement : 14/09/2026.

IBAN: FR76 3000 3000 5900 0200 1173 472

Code BIC: SOGEFRPP

Le client, donneur d'ordre, qu'il agisse en son nom personnel ou comme mandataire d'un tiers, reste en tout état de cause, personnellement redevable du coût de la prestation commandée et facturée.

Pénalités de retard : conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

Papillon à joindre à votre règlement

N° client	L0015643
Facture	PVL1463796
N° Commande	48405
Montant à payer	916,34 €



Annonceur n° 0076223

MAIRIE DE JONS
ROUTE DE LYON
69330 JONS

Contact commercial

Dorothee CARY
Tél :
Fax :
Email : dorothee.cary@ebra.fr

Votre référence :

Désignation	Format / Taux	Montant
Référence produit : ALJ Tarification Caractère		
Annonces Judiciaires et Légales	3910 car	762,45
Ordre n° 512218100 - Avis d'enquête publique portion SUD de l'Allée du "Clos Manet "		
ANNONCES CLASSEES - ALJ - Annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - enquête publique		
Zone : Progrès - Rhône		
Parutions : 14/08/26		
Justificatifs numériques		0,83
Observation :	Total H.T.	763,28
	Total T.V.A.	152,66
	Total T.T.C.	915,94

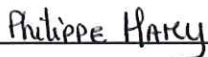
Adresse de facturation

MAIRIE DE JONS
ROUTE DE LYON
69330 JONS

Modalités et conditions de règlement

Mode de paiement : Virement
Délai de paiement : 30 jours, date de facture

Signature et cachet de l'annonceur

le Maire


Annonces classées - Woippy
Création le 31/07/2026 à 14:02:56
Impression le 31/07/2026 à 14:02:57

ANNEXE 4 - Publication sur le site internet de la Communes



ACCUEIL > SERVICES > ACTES ADMINISTRATIFS >

TRANSFERT D'UNE VOIE PRIVÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Transfert d'une voie privée dans le domaine public communal

Publié le 16/08/2026 à 15:54 *par Cellule Communication*

La commune de JONS informe les habitants de l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert dans le domaine public communal de la portion sud de l'Allée du Clos Manet (parcelle cadastrée section B n°1003). Cette procédure est engagée conformément à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme.

Période de l'enquête :

Du lundi 31 août 2026 à 9h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

En mairie de JONS, 41 chemin des Meules ;

Sur le site internet de la commune.



Les habitants, riverains et toute personne intéressée sont invités à prendre connaissance du dossier et à formuler leurs observations pendant la période d'enquête. Celles-ci seront recueillies par Mme Nathalie BUREAU, commissaire enquêteur.

L'ensemble des documents relatifs à cette enquête est disponible dans le dossier de consultation. À l'issue de l'enquête, les observations recueillies seront examinées avant la décision finale concernant l'intégration de cette voie dans le domaine public communal.

Consulter les documents de l'enquête

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE



MAIRIE - JONS

41 chemin des meules 69330 Jons



04 78 31 21 35



accueil@mairie-jons.fr



M'Y RENDRE



www.mairie-jons.fr

Horaire d'ouverture de la mairie



JONS une commune de la CCEL



Site réalisé par [IntraMuros SAS](#) | Mentions légales | CGU | Politique de confidentialité
| Accessibilité : partiellement conforme | Gérer mes cookies | 🔍 Rechercher | Plan du site
| 📡 Flux RSS | Copyright 2026



ANNEXE 5 - Courriers aux riverains

nom 1	nom 2		adresse 1	adresse 2
1 Madame et Monsieur	LIGEON LIGEONNET		1 allée du Clos Manet	69330 JONS
2 Madame et Monsieur	BELLINI		2 allée du Clos Manet	69330 JONS
3 Madame	SZCZEPANIK	Monsieur	3 allée du Clos Manet	69330 JONS
4 Madame	DAMOUR	Monsieur	4 allée du Clos Manet	69330 JONS
5 Madame et Monsieur	MONNIN		5 allée du Clos Manet	69330 JONS
6 Madame	PARRALES	Monsieur	6 allée du Clos Manet	69330 JONS
7 Madame et Monsieur	DIGIOVANNI		12 chemin des Bouzons	69330 JONS
8 Madame et Monsieur	AGASSE		14 chemin des Bouzons	69330 JONS
9 Madame	BURLINCHON		16 chemin des Bouzons	69330 JONS

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

MAIRIE
URBA
41 Chemin Des Neules
69330 JONS

M. & Mme AGASSE
41 Chemin Des Bourzous
69330 JONS

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:

5334 - LRSD2 V3 EMP 08 0044417 11/24



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 70U

Preuve de dépôt
à conserver

Numéro de la LR :

AR 88500025237670U

SD : 87001433570854P

Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION



Destinataire de la Lettre recommandée

M. & Mme AGASSE
41 Chemin Des Bourzous
69330 JONS

Présentée, avisée le : 12/08/2026

Distribuée le : 12/08/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

À distribuer à l'adresse ci-dessous

MAIRIE
URBA
41 Chemin Des Neules
69330 JONS

Identifiant facteur : cExOQJUZnZlwMJYtMDgtMTJUMTA6MJ
Q6MDluMDAwWg==

7L3101 / 372

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.



Cachet de La Poste

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION



EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

Mairie
URSA
41 Chemin des Neules
69 330 JONS

Mme SECZEPAVUK
M. Deicroix

3 Allée du Clos Naver
69 330 JONS

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT :
Prix :



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 650

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 EMP 08 0044417 11/24

Numéro de la LR :

AR 885000252376650

SD : 87001435659501H



Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : 12/08/2026

Distribuée le : 20/08/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Pièce d'identité présentée : Carte nationale d'identité Fr

Destinataire de la Lettre recommandée

Mme SECZEPAVUK
M. Deicroix

3 Allée du Clos Naver
69 330 JONS

A distribuer à l'adresse ci-dessous

Mairie
URSA
41 Chemin des Neules
69 330 JONS

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PH1 AWS 9 06/25

Publié le : 31/08/2026 06:34 (Europe/Paris)

Par : Cellule Communication

https://www.mairie-jons.fr/documents_administratifs/76709



LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

Mairie
ARBA
41 Chemin des Neules
69 330 JONS

M. + Mme Bécari
2 Allée du Clos Annet
69 330 JONS

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 64Q

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRS02 V3 EMP 08 004447 11/24

Numéro de la LR :

AR 88500025237664Q

SD : 870014339153040

Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION



Présentée, avisée le : 13/08/2026

Distribuée le : 13/08/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

[Signature]

Identifiant facteur : cFhZRjYxODlwMjYtMDgtMTNUMTA6N
Dc6NTQuMDAwWg==

Destinataire de : Lettre recommandée

M. + Mme Bécari
2 Allée du Clos Annet
69 330 JONS

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Mairie
ARBA
41 Chemin des Neules
69 330 JONS

19 AOÛT 2026

MAIRIE de JONS

*Le facteur Atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PHI AWS 9 06/25

Publié le : 31/08/2026 06:34 (Europe/Paris)
Par : Cellule Communication
https://www.mairie-jons.fr/documents_administratifs/76709



Cachet de La Poste



Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:

25334 - LRSD2 V3 EMP 08 0044417 1/24

LETTRÉ RECOMMANDÉE

EXPÉDITEUR

Mairie -
URBA
41 Chemin des Neules
69 330 Jons



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 63S

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

DESTINATAIRE

M. & Mme LIGON LIGONNET
1 Allée du Clos Neulet
69 330 Jons



Preuve de dépôt
à conserver



Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le: 12/08/2026

Distribuée le: 13/08/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire:

Signature du destinataire ou de son mandataire:

Pièce d'identité présentée: Carte nationale d'identité Fr

Numéro de la LR:

AR 88500025237663S

SD: 87001433996840X



Destinataire de la Lettre recommandée

M. & Mme LIGON LIGONNET
1 Allée du Clos Neulet
69 330 Jons

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Mairie -
URBA
41 Chemin des Neules
69 330 Jons

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.



Votre suivi

Lettre Recommandée

N° 885000252376681

Mardi 25 août 2026

Votre envoi a été retiré

Mardi 25 août à 10h05

Votre envoi a été distribué.

Jeudi 13 août à 8h34

Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours calendaires et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité originale.

Mercredi 12 août à 12h05

Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour. Un avis de passage a été déposé par le facteur dans votre boîte aux lettres.

Mercredi 12 août à 7h06

Votre envoi est sur son site de distribution. Nous le préparons pour le mettre en livraison.

Mercredi 12 août à 2h36

Votre envoi est en cours de transport vers son site de livraison.

Mardi 11 août à 8h06

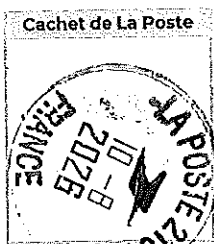
Votre envoi est en cours de transport vers son site de livraison.

Lundi 10 août à 17h25

Votre envoi a été remis à La Poste.

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Indemnisation
incluse de 16€ (R1)
Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:

625334 - LRS02 V3 EMP 08 0044417 11/24

EXPÉDITEUR

MAIRIE
URBA
41 Chemin des Neules
69330 JONS



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 681

DESTINATAIRE

Mme PIERRE
112 VAIERZ
6 Allée du Clos Nouet
69330 JONS

Preuve de dépôt
à conserver



Votre suivi

Lettre Recommandée

N° 88500025237667K

Vous pouvez retirer votre envoi jusqu'au

Vendredi 28 août 2026

Point de retrait

MEYZIEU

Votre envoi vous attend en point de retrait

Une pièce d'identité sera nécessaire pour vous remettre votre colis

Jeudi 13 août à 8h35

Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours calendaires et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité originale.

Mercredi 12 août à 11h58

Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour. Un avis de passage a été déposé par le facteur dans votre boîte aux lettres.

Mercredi 12 août à 7h06

Votre envoi est sur son site de distribution. Nous le préparons pour le mettre en livraison.

Mercredi 12 août à 2h36

Votre envoi est en cours de transport vers son site de livraison.

Mardi 11 août à 8h06

Votre envoi est en cours de transport vers son site de livraison.

Lundi 10 août à 17h25

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Cachet de La Poste



Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension
de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:

625334 - LRSD2 V3 EMP OR 0044417 1V24

EXPÉDITEUR

Mairie
URBA
41 Chemin Des Neules
69330 JONS

DESTINATAIRE

M. + Mme. Nounin
5 Allée du Clos Nounet
69330 JONS



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 67K

Preuve de dépôt
à conserver



Votre suivi

Lettre Recommandée

N° 88500025237669G

Vous pouvez retirer votre envoi jusqu'au

Vendredi 28 août 2026

Point de retrait

MEYZIEU

Votre envoi vous attend en point de retrait

Une pièce d'identité sera nécessaire pour vous remettre votre colis

Jeudi 13 août à 8h34

Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours calendaires et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité originale.

Mercredi 12 août à 12h00

Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour. Un avis de passage a été déposé par le facteur dans votre boîte aux lettres.

Mercredi 12 août à 7h06

Votre envoi est sur son site de distribution. Nous le préparons pour le mettre en livraison.

Mercredi 12 août à 2h36

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR

MAIRIE
MRBA
41 Chemin des Neules
69330 JONS

DESTINATAIRE

M. M. Sigorani
12 Chemin des Bouzons
69330 JONS

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension
de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 69G

**Preuve de dépôt
à conserver**

625334 - LRSD2 V3 EMP 08 0044417 11/24



Votre suivi

Lettre Recommandée

N° 88500025237666M

Vous pouvez retirer votre envoi jusqu'au

Vendredi 28 août 2026

Point de retrait

MEYZIEU

Votre envoi vous attend en point de retrait

Une pièce d'identité sera nécessaire pour vous remettre votre colis

Jeudi 13 août à 8h35

Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours calendaires et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité originale.

Mercredi 12 août à 12h00

Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour. Un avis de passage a été déposé par le facteur dans votre boîte aux lettres.

Mercredi 12 août à 7h06

Votre envoi est sur son site de distribution. Nous le préparons pour le mettre en livraison.

Mercredi 12 août à 2h36

Votre envoi est en cours de transport vers son site de livraison.

Mardi 11 août à 8h06

Votre envoi est en cours de transport vers son site de livraison.

Lundi 10 août à 17h25

Votre envoi a été remis à La Poste.

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

MAIRIE
MRBA
41 Chemin des Neules
69330 JONS

DESTINATAIRE

Mme BAROUE
172 PHALIPPON
4 Allée du Clos Nautier
69330 JONS

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension
de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 66M

Preuve de dépôt
à conserver

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

MAIRIE
URBA
41 Chemin des Meules
69330 JONS

Madame Buelinchor
16 Chemin des Bouzeux
69330 JONS

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:

625334 - LRSD2 V3 EMP 08 0044477 11/24



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

885 000 252 376 715

Preuve de dépôt
à conserver

MAIRIE DE JONS

41 Chemin des Meules
69330

Tél. : 04 78 31 21 35



RECOMMANDE
R1 AR



FRAD

JONS
69

260810
488 L1 008476
D655 692320

€ R.F.
LA POSTE

006,82
HV 741209

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION



EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

A découper par le facteur

MAIRIE
URBA
41 Chemin des Meules
69330 JONS

Madame Buelinchor



Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
La Poste has made every effort to deliver this item.
However, we are returning it for the following reason :

Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / Inaccessible ☐

Destinataire Inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address ☒

Pli refusé par le destinataire
Delivery refused by addressee ☐

Pli avisé et non réclamé
Unclaimed recorded delivery ☐



pour l'avis de passage



SD : 885000252376715

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)

CRBT:
Prix:

625334 - LRSD2 V3 EMP 134 0044477 11/24





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame et Monsieur LIGEON
LIGEONNET
1 allée du Clos Manet
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf: ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



· lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame et Monsieur BELLINI
2 allée du Clos Manet
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame SZCZEPANIK
Monsieur DELCROIX
3 allée du Clos Manet
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf: ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame DAMOUR
Monsieur PHALIPPON
4 allée du Clos Manet
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



· lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame et Monsieur MONNIN
5 allée du Clos Manet
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



· lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame PARRALES
Monsieur VAILLER
6 allée du Clos Manet
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



· lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

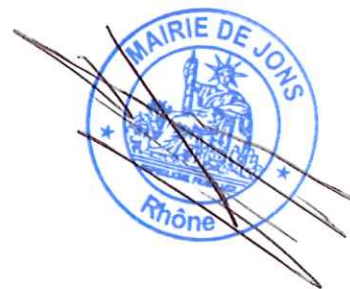
À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame et Monsieur DIGIOVANNI
12 chemin des Bouzons
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



· lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame et Monsieur AGASSE
14 chemin des Bouzons
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,



lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.

Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de JONS
69330

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Arrondissement de
LYON

Canton de GENAS

Madame BURLINCHON
16 chemin des Bouzons
69330 JONS

Affaire suivie par :
Me C.HUMBERT
04.78.31.21.35 / 04.72.93.01.81.
urbanisme@mairie-jons.fr

JONS, le 10 août 2026

Réf : ARRETE N° 2026-URBA-101

Objet : Enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public communal de la portion SUD de l'Allée du Clos Manet
Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame,

La commune de JONS a engagé, par délibération n°2026-07-64 du 6 juillet 2026, une procédure de transfert d'office dans son domaine public de la voie privée suivante, conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme :

- Portion sud de l'Allée du Clos Manet, telle que délimitée sur le plan joint au dossier d'enquête publique, correspondant à la parcelle cadastrée section B n°1003, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 9 mètres (trottoir de 2 mètres compris).

Cette procédure vise à :

- régulariser l'usage public de cette voie, déjà ouverte à la circulation ;
- assurer son entretien et sa gestion dans l'intérêt général, conformément à sa destination actuelle
- garantir la sécurité et l'accessibilité pour tous les usagers (résidents, services de secours, livraisons, etc.)
- préserver la continuité des circulations et la cohérence du réseau viaire local ;
- anticiper les évolutions du secteur, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme un espace susceptible d'évoluer à moyen terme.

Une enquête publique se déroulera du lundi 31 août 2026 à 09h30 au lundi 14 septembre 2026 à 17h30 inclus, afin de recueillir vos observations.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accessibles en Mairie de JONS, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- LUNDI : 9h30–11h30 et 14h–17h30
- MARDI : 8h30–11h30
- MERCREDI : 8h30–11h30
- JEUDI : 8h30–11h30
- VENDREDI : 9h30–11h30 et 14h–17h

Ou sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-jons.fr/>, Vie Municipale>Participation Citoyenne>Enquêtes Publiques.

Vous pourrez exprimer votre avis du 31 août au 14 septembre 2026 :

- sur le registre d'enquête disponible à l'accueil de la Mairie,
- par courrier à l'attention de Madame BUREAU, Commissaire enquêteur, Mairie de JONS, 41 chemin des Meules 69330 JONS, avec la mention « Enquête publique »
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@mairie-jons.fr,
- lors des permanences de Madame BUREAU le mercredi 02 septembre 2026 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 11 septembre 2026 de 14h00 à 17h00.



Pour un rendez-vous téléphonique, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04.78.31.21.35 ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairie-jons.fr.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

Le transfert d'office sera ensuite prononcé par délibération du Conseil Municipal, sauf opposition d'un propriétaire riverain. Dans ce cas, la décision sera prise par arrêté du préfet, à la demande de la commune.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois à compter de la publication et de l'affichage de la décision finale pour former un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la commune de Jons,
Philippe HAMY



Traitement des données personnelles

Les observations recueillies sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (RGPD). Vos données personnelles éventuelles seront traitées uniquement pour les besoins de la procédure et conservées 1 an maximum après la clôture de l'enquête. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, à exercer auprès de la mairie (enquetepublique@mairie-jons.fr).

Pour tout renseignement complémentaire : Mairie de JONS – 41 chemin des Meules – 69330 JONS Tél. : 04.78.31.21.35 – www.mairie-jons.fr

